

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

1er mai : " Ensemble, le monde du travail "

A cause du contexte particulier induit par le Covid-19, cette fête se sera déroulée sans manifestation festive, sans défilé, sans décoration, sans accolades, ni collation.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

POUR l'édition de cette année, c'est un " jour sans " pour les travailleurs, que le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale a décrit ainsi : " Cette journée spéciale a lieu sans manifestation festive, sans défilé, sans décoration, sans accolades, ni collation ". Tout simplement parce que le Covid-19 est passé par là. D'où le thème de cette fête du travail célébrée, hier : " Ensemble, face au Covid-19 dans le monde du travail ". Un contexte particulier marqué par l'état d'urgence sanitaire et le confinement partiel du Grand Libreville dont les conséquences affectent durement les travailleurs du secteur public comme ceux du secteur privé, " à la fois victimes de cette crise, mais aussi acteurs de premier plan pour la riposte ", a dit le chef du gouvernement.

Dans son allocution, ce dernier a rendu hommage à tous ceux qui, tenant la première ligne, dans les hôpitaux et les administrations concernées sont " au front dans les usines, sur les grands chantiers et autres services essentiels pour éviter l'effondrement de l'économie et de la Nation ; exposant ainsi votre santé et celle de vos familles. ».

Hommage à tous ceux qui, tenant la première ligne, dans les hôpitaux et les administrations concernées sont « au front dans les usines, sur les grands chantiers et autres services essentiels pour éviter l'effondrement de l'économie et de la Nation ; exposant ainsi votre santé et celle de vos familles. ».

dans le cadre de ce dialogue participatif, sain, constructif et responsable que le gouvernement apprécie les avancées obtenues dans les réformes en cours concernant le Code du travail ou celles prévues dans le cadre du Forum de la Fonction publique " .

CONSEQUENCES. S'il prévient sur les conséquences sociales et économiques sans précédent qui découleront de cette crise sanitaire, le Premier ministre insiste pour que les énergies soient concentrées sur la lutte contre le Covid-19. C'est dans cet esprit que " le gouvernement a adopté des mesures visant à sécuriser la santé des populations, soutenir le tissu économique et social, préserver le pouvoir d'achat

et à l'Union sacrée de la Nation, " les uns en contribuant au Fonds de solidarité et les autres en levant les mouvements de grève ". D'où, il tire la conviction qu'en dépit de ce que le coronavirus perturbera les plans, contrariera les objectifs et retardera certains projets, " il ne va nullement entamer notre détermination à renforcer les acquis du dialogue social permanent inscrit dans l'action du gouvernement ". Et d'ajouter que :

" C'est donc

des travailleurs par le maintien des emplois et des salaires, des allocations de chômage technique, ainsi que le maintien des faibles revenus". Des mesures qui intègrent " la défiscalisation de toutes les primes octroyées aux employés qui exerceront leur activité professionnelle durant toute la période de confinement. (...) Les travailleurs en situation de vulnérabilité ou en détresse qui reçoivent l'aide alimentaire, la gratuité de l'eau et de l'électricité ou du transport urbain dans les compagnies publiques ". Sur un tout autre plan (le Manifeste adressé au gouvernement par les travailleurs), le chef du gouvernement a dit apprécier particulièrement les mentions concernant les problématiques de sécurité et santé au travail, et que le gouvernement reste disposé dans l'immédiat à étudier et prendre en compte les contributions des organisations de travailleurs dans la stratégie de lutte contre la pandémie de Covid-19.



Le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale n'a pas manqué de rendre l'hommage à tous ceux qui, tenant la première ligne, dans les hôpitaux et les administrations concernées sont " au front dans les usines, sur les grands chantiers et autres services essentiels pour éviter l'effondrement de l'économie et de la Nation ; exposant ainsi votre santé et celle de vos familles. » et acteurs de premier plan pour la riposte.»

**LES THÈMES
RETENUS DE
LA FÊTE DU
TRAVAIL AU
GABON
DEPUIS
CINQ ANS**

Source : Documentation de l'Union

2016-2017-2018-2019-2020

2016 130e anniversaire de la fête du travail : «Le dialogue social et l'égalité des chances pour un travail décent»

131e anniversaire : «La promotion des organes d'expression du dialogue social au sein des entreprises»

132e anniversaire : «La cohésion sociale et la promotion de l'emploi»

133e anniversaire : «Dialogue social effectif dans un monde en pleine mutation»

134e anniversaire : «Ensemble, face au Covid-19 dans le monde du travail»

© D. Maïrent MOUSSOU

1er
mai
FÊTE DU TRAVAIL

face au Covid-19 dans

Contre les employeurs qui veulent instrumentaliser la crise du Covid-19

Georges-Maixent NTOU-
Libreville/Gabon

MALGRÉ le contexte de confinement qu'impose la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), les travailleurs ont tenu à respecter une tradition. Celle de présenter au gouvernement leur manifeste, un acte coutumier des célébrations de la fête du Travail, que commémore le monde entier chaque 1er mai.

Tout d'abord, Fridolin Mve Messa, qui a lu le discours devant le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale, au nom des Confédérations syndicales des travailleurs, a souligné que le monde des salariés du Gabon est très touché par ladite pandémie. En effet, les bouleversements économiques et sociaux menacent leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Les entreprises privées, qui représentent le plus important employeur du pays, sont mises à rude épreuve et sont confrontées à des défis immédiats. Plusieurs risquant de faire faillite.

Face à cette situation grave, les travailleurs estiment que des



Photo: HNM

assises doivent être engagées. "Un dialogue social efficace à tous les niveaux est essentiel pour prendre des mesures rapides et performantes visant à protéger les travailleurs et à minimiser les effets directs et collatéraux du coronavirus", a dit le porte-parole de la confédération.

Pour eux, cette

solution permettrait de dissuader les employeurs qui veulent profiter de la présente crise sanitaire pour régler les difficultés économiques de leur structure en procédant au licenciement économique.

Le manifeste des travailleurs a aussi rappelé aux autorités, les effets néfastes des mesures d'austérité enclenchées depuis 2015. Ces dernières se traduisent par le gel des carrières et des recrutements à la Fonction publique, le gel des concours professionnels, le gel des situations financières, le non-arriimage de la pension retraite au nouveau système de rémunération, etc.



hommage aux travailleurs, «à la fois victimes de la crise (du Covid-19)

Réduction du temps du travail : une mesure dictée par les événements

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

RÉDUCTION de la durée légale du temps du travail, c'est l'un des nombreux effets induits par la lutte contre le coronavirus, qui a affecté plusieurs travailleurs dans notre pays. Au regard du caractère inédit de la situation, le gouvernement s'est vu obligé effectivement de réduire le temps du travail tout en tenant compte de la nécessité d'éviter la propagation du virus en milieu professionnel.

De fait, la durée légale du temps de travail n'est plus la même, pour tous les travailleurs. Ceux d'entre eux assurant les services

non essentiels sont ainsi tenus d'être à leurs postes de travail de 7heures 30 à 14 heures, quand ils ne peuvent recourir au télétravail. Une entorse à la légalité justifiée par la proclamation de l'état d'urgence sanitaire. D'où la nécessité pour les travailleurs des services essentiels de présenter leur

laissez-passer, à chaque poste de contrôle érigé par les éléments de nos Forces de défense et de sécurité durant cette période. Vu que leur temps de travail court, quelquefois, au-delà de 18 heures, début du couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national. Quoi qu'il en soit, s'agissant du secteur public, la ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargé du Dialogue social, Madeleine Berre, a pris un arrêté fixant les modalités dérogatoires du temps du travail dans les services publics non essentiels pendant la durée de l'état d'urgence.



Photo: HNM